



République du Bénin

**Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de
la Pêche (MAEP)**

**Direction de l'Alimentation et de la Nutrition
Appliquée (DANA)**

**COMITE NATIONAL DU CODEX
ALIMENTARIUS (CNCA)**

**Emission radio CODEX
ALIMENTARIUS**

**Thème : Les Normes Codex et
les avantages pour le Bénin**



B P 295 Porto-Novo-Bénin
Tél. +229 20 24 57 91
Fax. +229 20 24 57 92
maepdana@gmail.com

Juillet 2021

Introduction

Les aliments dangereux n'ont rien de nutritif mais sont vecteurs de maladie et de mort, et les maladies d'origine alimentaire font beaucoup trop de victimes chaque année.

Il est difficile d'imaginer le commerce des produits alimentaires sans les normes. Les normes alimentaires permettent aux consommateurs d'avoir confiance dans la sécurité sanitaire, la qualité et l'authenticité des produits qu'ils consomment. En donnant aux consommateurs, aux producteurs et aux gouvernements la possibilité d'avoir une compréhension commune des différents aspects des produits alimentaires, les normes permettent au commerce d'avoir lieu.

La Commission du Codex Alimentarius a été établie par la FAO et l'OMS en 1963, dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. C'est le principal point de référence international pour les normes alimentaires. Tous les acteurs de la chaîne alimentaire doivent travailler ensemble pour permettre à chacun de disposer de produits alimentaires sûrs.

Le Codex aide les pays en développement à mettre ses normes en application, à renforcer les systèmes nationaux de contrôle des produits alimentaires et à tirer parti des débouchés du commerce international.

Afin d'encourager les pays en développement à participer davantage aux activités du Codex, la Commission du Codex Alimentarius les soutient par la mise en place du fonds fiduciaire. Le Bénin à l'instar d'autres pays a bénéficié de ce fonds dans sa deuxième phase pour renforcer sa capacité nationale ; c'est dans ce cadre que s'inscrit cette activité de sensibilisation par les radios sur le Codex Alimentarius afin d'améliorer la visibilité au niveau national du Codex qui garantit la sécurité sanitaire des produits alimentaires et assure le déroulement harmonieux des échanges.

Les réalisations du Codex depuis les années 1960 montrent qu'il parvient à obtenir des résultats en utilisant l'expertise scientifique impartiale de la FAO et de l'OMS et en prenant en compte un large éventail de points de vue afin de mettre au point des outils techniques qui permettent d'obtenir des résultats concrets.



I- Le Codex Alimentarius

Q : Qu'entendez-vous par Codex Alimentarius ?

R :

- Le Codex Alimentarius est un recueil de normes scientifiques, de directives et bonnes pratiques de production, de transformation et de conservation, de commercialisation, de code de conduite et d'usages relatifs aux aliments (tous les aliments et leurs produits dérivés) adopté par consensus entre tous les pays membres
- Le Codex Alimentarius vise à protéger la santé des consommateurs et à promouvoir des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires.
- Ces directives codes et normes sur les aliments sont reconnues par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis 1995 comme réglementation internationale et base des réglementations nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments.
- le principal organisme international de normalisation pour les produits alimentaires est la Commission du Codex. Elle travaille de manière transparente et inclusive en se fondant sur les avis scientifiques les plus récents fournis par des experts et sur la base du consensus

Q : Que fait la commission du Codex ?

R : La commission du codex a été créé dans le but d'élaborer et de publier des normes alimentaires constituant un « code alimentaire » destiné à protégé la santé public et assurer les pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires.

Pour une pleine légitimité et l'universalité des normes du Codex Alimentarius tous les pays membres doivent participer à leur élaboration pour une prise en compte effective des exigences liées à leur population.

La commission du Codex favorise une harmonisation des normes tout en évitant aux producteurs, transformateurs, commerçants d'avoir à respecter différentes normes sur différents marchés.

Q : Pourquoi le Benin devrait-il s'impliquer dans les activités de la commission du codex ?

R : Une pleine et active participation aux travaux de la commission du Codex Alimentarius présentent de nombreux avantages pour notre pays.

Au niveau économique : le codex permet d'uniformiser les pratiques de production de traitement et de commercialisation de

tous les aliments dans le monde et en particulier au Bénin.

La mondialisation des échanges commerciaux considère les textes du codex Alimentarius comme priorité N°1 en termes de légitimité commerciale partout dans le monde. Un pays qui aligne ses normes sur celles du codex permet à ces acteurs commerciaux d'exercer leur activité sans frontière et place ses produits nationaux dans les conditions de concurrence équitable.

Sur le plan politique : la commission du Codex Alimentarius est un organe international de gestion des risques basé purement sur les preuves scientifiques.

Le Codex Alimentarius est un outil international pointu d'orientation des politiques de gestion de la qualité sanitaire des aliments sur le plan national et de protection de la santé des populations à travers l'alimentation.



Sur le plan social et santé publique :

L'augmentation des commerces des denrées alimentaires est conditionnée par le respect des normes alimentaires internationales. La commission du codex n'est pas seulement un forum d'élaboration des normes mais une plateforme d'échange d'information scientifique sur les aliments et un instrument d'orientation des actions et politiques vers une prompte et efficace protection de la santé des consommateurs.

Q : Que fait le codex au Bénin ?

R : Au Bénin il existe un Comité National du Codex Alimentarius (CNCA) institué par le décret 2010-638 du 31 décembre 2010. Le CNCA se réunit en session ordinaire une fois par an et regroupe 18 directions techniques de 8 ministères (Santé, Commerce, Agriculture, Finance, Justice, Industrie, enseignement supérieur, Eau et Energie), deux chambres consulaires (CCIB CNAB), deux représentants des associations de consommateur, et des industries agroalimentaires. Il est chargé de donner au gouvernement tout avis utile concernant la définition, l'adoption et l'application sur le

territoire nationale, des normes internationales élaborées par la commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius. Le Bénin participe au groupe de travail électronique et physique ainsi qu'aux sessions continentales et mondiales des différents comités techniques du codex Alimentarius.

Q : Quels sont les activités du codex au Bénin ?

R : En dehors des participations aux sessions au plan international et régional, les autres activités se résument comme suit :

Le point de contact du Codex assure la diffusion des normes et texte apparentés du codex aux membres du CNCA et à toutes les parties prenantes.

Le CNCA a élaboré une procédure liée à la surveillance et à l'analyse des résultats des réunions du codex permettant d'assurer le suivi et la planification pour le futur,

Le CNCA organise des sessions annuelles de reddition des comptes,

Le CNCA organise des ateliers de renforcement de capacité de ses membres aux fins d'accroître les capacités nationales des intervenants clés sur les questions relatives au Codex,

Le CNCA organise des ateliers de renforcement de capacités des scientifiques, des universitaires, des chercheurs et des laboratoires.

Le CNCA sensibilise les parties prenantes (journalistes) sur les activités du Codex.

Avec le soutien du Fonds fiduciaire du Codex, le CNCA entend améliorer son fonctionnement grâce à son manuel de procédure élaboré et validé.

II- Codex et les consommateurs

Q : Que garantie Codex aux consommateurs ?

R : Le codex contribue à la protection de la santé des consommateurs et à la sécurité alimentaire en établissant des normes, des directives et des codes d'usage en lien avec

la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition qui tiennent également compte des maladies non transmissibles liés à l'Alimentation.

Tous les consommateurs ont accès libre à tous les documents du codex, le codex à beaucoup insister sur l'implication des consommateurs à tous les niveaux de ses travaux. Les normes générales du codex relatives aux contaminants, aux principes généraux, à l'hygiène fournissent aux consommateurs des renseignements sur un aliment de manière qu'il puisse faire un choix éclairé.

A titre d'exemple, lorsque les consommateurs goûtent un verre de lait, c'est la sécurité du produit ainsi que leur appréciation de la qualité attendue et leur satisfaction générale qui détermineront s'ils continueront à acheter ce produit.

Les produits alimentaires dangereux constituent un important problème social et de développement, et la santé publique ne peut pas être améliorée si les produits alimentaires qui parviennent aux consommateurs ne sont pas sains.

Q : Quelles sont les incidences du codex sur les échanges commerciaux ?

R : Les normes du Codex réduisent les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments importés, facilitent la libre circulation des denrées alimentaires dans les échanges commerciaux, l'accès aux marchés internationaux et régionaux, participent au développement de l'économie du pays.

III- Codex et les unités agroalimentaires

Q : Quel intérêt les unités de transformation ont à suivre les normes du codex ?

R : En matière de codex il existe des normes spécifiques à chaque denrée alimentaire que les producteurs, les transformateurs et autres acteurs de la chaîne alimentaire doivent respecter.

Les normes de sécurité alimentaire aident les entreprises à établir de bons procédés de fabrication et améliorent la compétitivité de leurs produits. Ainsi, elles peuvent produire

des denrées alimentaires sûres qui soient conformes à la législation en matière de sécurité alimentaire et qui répondent aux niveaux de qualité attendue par les consommateurs.

IV- Codex et les Objectifs du Développement Durable

Q: Quel est le lien entre Codex et les ODD ?

R : Le Codex contribue directement et de manière importante aux Objectifs de Développement Durables (ODD) suivants:

- ODD 2: (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) à travers la cible 2.1 qui est « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ».

- ODD 3: (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) à travers la cible 3.2 qui est « D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus »

En 2015, l'OMS rapporte que près de 1 personne sur 10 tombe malade chaque année après avoir consommé des aliments contaminés, que 420 000 personnes en meurent, et que les régions à faible revenu sont les plus touchées.

Les enfants de moins de cinq ans sont particulièrement menacés, représentant un tiers des décès alors qu'ils ne constituent que 9% de la population.

V- Codex et l'avenir pour le pays

Q: Le Codex est-il une solution pour relever les défis à venir pour la santé des consommateurs?

R : Bien sûr. La mise en œuvre de normes communes est plus que primordiale pour aider à faciliter les échanges commerciaux et protéger la santé des consommateurs. Le Codex est bien placé pour contribuer à relever les défis actuels de durabilité de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi que celui des nouvelles technologies pour induire des changements sociaux. Le Codex donne l'exemple d'un processus participatif, axé sur l'action collective, fondé sur des avis scientifiques solides et qui intègre un large éventail de points de vue pour répondre aux nouvelles attentes du public.

Quelle que soit la manière dont il évoluera dans le futur, notre système alimentaire continuera d'avoir besoin des normes qui garantissent la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et leur caractère durable.

VI- Le codex et les gouvernements

Q : Quelle est l'utilité du Codex pour les gouvernements ?

R : Par le biais de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius, les gouvernements

définissent des normes alimentaires fondées sur des données scientifiques. Les travaux du Codex fournissent aux gouvernements une précieuse ressource pour atteindre leurs objectifs de santé publique, comme la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, tout en constituant une base pour les échanges commerciaux.

Les normes sont indispensables pour la fluidité du commerce, et doivent être harmonisées.

Le codex aide les gouvernements qui ont du mal à trouver les ressources nécessaires pour investir dans l'élaboration de leurs propres prescriptions en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

VII- Les normes du Codex et la qualité des produits ?

Q : Qu'est-ce qu'une norme ?

R : Une norme est une spécification technique approuvée par un organisme reconnu de normalisation. Elle est élaborée par consensus parmi l'ensemble des acteurs d'un marché : producteurs /

fabricants, laboratoires, pouvoirs publics, utilisateurs, consommateurs. Au niveau du Codex quelques produits sont normalisés tels que le gari, le miel, la purée de tomate, les jus de fruit (ananas, pastèque, orange, mangue), le riz grain, les huiles végétales etc.

Q : Est-ce que la norme garanti toujours la qualité des denrées alimentaires ?

R: Les normes du Codex relatives aux produits reflètent les deux volets du mandat du Codex: protéger la santé des consommateurs et garantir des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires.

La sécurité sanitaire et la qualité des produits doivent être acceptables. L'étiquetage ne doit pas induire les consommateurs en erreur mais au contraire leur garantir que les aliments correspondent à leurs attentes et leur fournir toutes les informations dont ils ont besoin concernant l'emploi des produits.

Mais tout est dans la mise en application des normes, puisque la responsabilité entière incombe aux producteurs, transformateurs

et commerçants de mettre les produits sains sur le marché.

Q : Quel est votre mot de fin ?

R: J'exhorte les opérateurs agroalimentaires à se référer aux normes du codex afin d'être compétitifs sur le marché et de rassurer le consommateur.

J'invite les consommateurs à nourrir leur curiosité à lire correctement les étiquettes des denrées alimentaires avant de les consommer.

J'exhorte les autorités politico-administratives à renforcer notre participation aux travaux du codex pour bénéficier des normes dont l'élaboration est couteuse.

J'exhorte enfin toute la population à prendre conscience des dangers que nous courrons en consommant des denrées aliments qui ne respectent pas les normes.

